

DATE DE CONVOCATION
10/03/2025

DATE D’AFFICHAGE
10/03/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
26
PRÉSENTS
21
VOTANTS
24

L’an deux mille vingt-cinq, le **lundi 17 mars**, à 18 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Etaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, Mme Patricia FREIDOZ (arrivée à 18h55, après le vote du point n°1), M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, M. Nicolas RICHTER, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

M. Abdellah FAWZI donne pouvoir à M. Bruno LECŒUR
M. Didier HERGAS donne pouvoir à M. Damien de WINTER
Mme Magali LE BLAIS donne pouvoir à Mme Sophie MOBASHER

Absentes non excusées

Mme Isabelle PIERRE
Mme Agathe PETRIGNANI

Secrétaire de séance : M. Christophe BISSEY

Délibération n° 25.03.17/02

Objet / Débat d’Orientation Budgétaire 2025

Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal afin que ses membres puissent adopter les orientations budgétaires faites dans le cadre du débat d’orientations budgétaires 2025 (DOB 2025).

Monsieur le Maire rappelle que chaque conseiller municipal a été destinataire du rapport d’orientation budgétaire 2025 ci annexé, et sur lequel se structure les discussions du débat d’orientations budgétaires 2025.

Monsieur le Maire précise que le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif, afin de présenter au Conseil municipal les grandes orientations du prochain budget.

Monsieur le Maire indique également que le DOB 2025 s’articule autour de trois principales thématiques, à savoir :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d’évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l’EPCI dont elle est membre,
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l’exercice.

Suite à la lecture et présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 (ROB 2025), Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de prendre acte qu'un débat a eu lieu sur ce sujet, puis d'adopter les orientations budgétaires inscrites au sein du ROB 2025 ci-après annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

CONSIDÉRANT les orientations budgétaires présentées au sein du ROB pour l'exercice budgétaire 2025 ;

PREND ACTE qu'un débat a eu lieu ;

ADOpte les orientations budgétaires du ROB 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Christophe BISSEY

Le Maire,
Damien de WINTER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20250317-250317-02-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2025